

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 9 septembre 2016

9^{ème} Commission
N° CP-2016-8-9-1

Service instructeur

DECS - service développement culturel, éducatif
et sportif

Service consulté

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT
AIDE A L'ORGANISATION DES MERCREDIS DE NEIGE

Résumé : Il vous est proposé de voter l'individualisation des aides financières prévues au BP 2016 et d'allouer une subvention aux 30 clubs de ski et collèges pour l'organisation des mercredis de neige de l'hiver 2015/2016.

Le total de l'enveloppe à engager s'élève à 12 000 € en dépenses de fonctionnement.

Lors du BP 2016 (rapport CG-2016-2-9-1 du 18 mars 2016), le Conseil départemental a voté une enveloppe totale de crédits de paiement de 1 876 500 € au titre du soutien au sport et a également donné délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation des subventions.

Dans ce rapport, il vous est proposé la répartition des montants prévus au BP 2016 pour un engagement total de **12 000 €** en dépenses de fonctionnement au profit de 30 clubs de ski et collèges organisateurs de « Mercredis de neige »

Cette aide est destinée à favoriser l'apprentissage du ski par les jeunes et est réservée aux collèges et clubs de ski qui organisent des sorties d'initiation dans le Massif Vosgien.

Le mode de calcul prévoit un montant forfaitaire déterminé chaque année de manière à ne pas dépasser l'enveloppe de crédits disponibles. Pour 2016, cette enveloppe a été fixée à 12 000 €.

Concernant cette subvention, le barème suivant vous est proposé :

- 1 et 2 sorties : la demande n'est pas retenue ;
- de 3 à 4 sorties : le calcul se fait sur la base de la moitié de l'effectif ;
- à partir de 5 sorties : le cycle est considéré comme complet.

Grâce à ce système, 1 763 jeunes répartis dans 7 associations sportives de collèges et 23 clubs de ski pourront être pris en compte pour un engagement total de 12 000 €.

La répartition de cette aide a été validée par le Conseil Départemental des Sports lors de sa réunion du 30 juin 2016. Elle figure dans le tableau en annexe.

Ces crédits 2016 seront imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-255716-102 et 65-32-65737 -255716-102,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN